

## LE RECOURS À LA FORCE, LE DROIT ET LA LÉGITIMITÉ –

### NOTES SUR LES PROBLÈMES POSÉS

#### PAR LE PRINCIPE DE L'INTERDICTION DU RECOURS À LA FORCE ARMÉE EN CAS DE CARENCE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

*(Frieden in Freiheit, Peace in Liberty, Paix en liberté – Festschrift für Michael Bothe zum 70. Geburtstag, 2008, pp. 249-268)*

*Bizarrement, à l'exception de quelques travaux consacrés aux « sanctions », j'ai peu écrit sur le recours à la force dans les relations internationales – ou des choses très conjoncturelles – alors que je suis convaincu qu'il s'agit de l'un des thèmes centraux du droit des gens. L'interdiction du recours à la force armée constitue l'un des « mystères » les plus impénétrables du droit international – au même titre que la souveraineté, mais sous un angle différent : autant, dans une société décentralisée, la « justice privée » (D. Alland), représailles armées et guerre comprises, a une certaine logique, autant l'interdiction du recours à la force (armée en tout cas) rend le droit international contemporain paradoxal ; faute d'avoir réussi à créer des mécanismes de contrainte centralisés et efficaces, et en ne contestant pas le monopole de la force armée appartenant aux Etats, son effectivité repose essentiellement sur la force incantatoire de cette norme fondamentale. Le plus stupéfiant est que, n'en déplaise aux esprits chagrins, cela « marche » plutôt bien : globalement le droit international est respecté (l'impression contraire tenant surtout à la gravité des conséquences qui s'attachent à la violation de ses règles).*

*Ma contribution aux Mélanges Bothe témoigne de mon goût pour les solutions « fermement moyennes ». Il me paraît inquiétant et dangereux de reconnaître, sur des bases fragiles, des exceptions au principe de l'interdiction du recours à la force armée en dehors de celles qui sont prévues par la Charte (décision du Conseil de sécurité et légitime défense) ; mais je suis partisan de les interpréter avec une raisonnable souplesse et je considère que, moralement, il faut, parfois – rarement... – avoir le*

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire  
et auprès des éditions A.Pedone  
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : [librairie@apedone.net](mailto:librairie@apedone.net) - site : [www.pedone.info](http://www.pedone.info)

LA PAIX PAR LE DROIT

*courage d'enfreindre le principe ainsi conçu en cas de carence inacceptable du Conseil. Ces transgressions doivent être d'autant plus exceptionnelles qu'il existe des alternatives au recours à la force armée plus nombreuses et plus efficaces que le pensent les sceptiques.*

A. P.